

### Défi 4 Action 4.2 – Favoriser le stationnement des vélos

#### 1 DESCRIPTION DU PROJET

Après une phase expérimentale déployée sur quatorze sites du réseau Transilien qui a permis de mieux appréhender les problématiques variées de l'implantation de consignes collectives Véligo, SNCF Mobilités a proposé de poursuivre ce déploiement en prenant des mesures préliminaires afin de réussir ce projet.

En s'appuyant sur le retour d'expérience des premières consignes expérimentales, SNCF Mobilités a réalisé en partenariat avec le STIF une étude d'opportunité et de faisabilité sur un échantillon de 150 gares d'Île de France en novembre 2013, identifiées comme potentiellement éligible pour une consigne collective sécurisée ().

Cette étude a permis d'identifier une cinquantaine de sites pour lesquels le besoin en stationnement fermé était pertinent prenant en considération des critères factuels et opposables.

Ce besoin primaire a ensuite été affiné en tenant compte des typologies de clientèle fréquentant la gare :

- Pendulaires montants matin :
  - Stationnement diurne longue durée comprise entre 8 et 12 heures
- Pendulaires montants soir :
  - Stationnement nocturne longue durée comprise entre 4 et 12 heures
- Autres personnes fréquentant la gare :
  - Durée Stationnement diurne courte durée comprise entre 1 et 4 heures

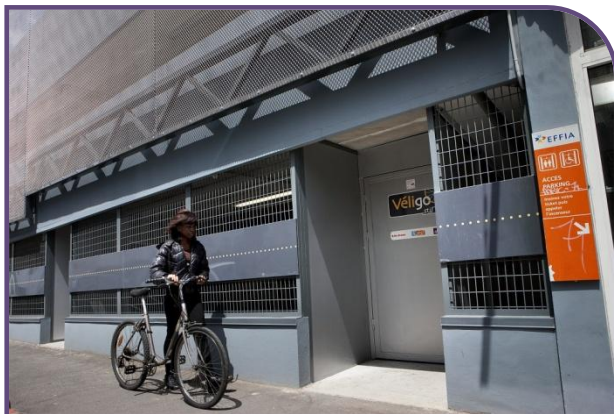
Le choix des sites s'est fait en conformité avec le Schéma Directeur du Stationnement Vélo en gare édité par le STIF en fonction du foncier disponible et en cohérence avec les projets connexes.

Après avoir validé la démarche auprès des instances de décisions internes, SNCF Mobilités a déposé :

- une première demande de subvention portant sur la création de 15 consignes collectives en juin 2014.
- une deuxième demande de subvention portant sur la création de 10 consignes collectives en décembre 2014.

Parallèlement à ces démarches administratives, le maître d'ouvrage a lancé des missions de maîtrise d'oeuvre pour déterminer le montant des travaux à réaliser tant sur le génie civil que sur la fourniture et la pose des consignes collectives.

SNCF Mobilités a négocié un contrat cadre national qui lui permet de proposer des équipements modulaires avec plusieurs possibilités d'habillage et une exploitation mutualisée pour l'ensemble de son parc de consignes Véligo.



© Christophe RECOURA - STIF



© Christophe RECOURA - STIF

## 2

### LES ACTEURS DU PROJET

- Maître d'Ouvrage : Direction Déléguée des Gares Transiliennes
- Maître d'œuvre : AREP en concertation avec les Directions de projets de lignes et les collectivités concernées.
- Fourniture des équipements : Effia Synergies jusqu'à fin décembre 2015. Renouvellement du contrat cadre en cours.
- Exploitation des abris expérimentaux et futurs : Effia Synergies



© Christophe RECOURA - STIF

## 3

### VIE ET SUITES DU PROJET



© Christophe RECOURA - STIF

- L'expérimentation des quatorze premières consignes a permis d'améliorer la structure de la consigne pour la rendre la plus imperméable possible.
- L'optimisation des contraintes d'exploitation repose sur la mutualisation des moyens sur l'ensemble du parc.
- Après le déploiement des phases 1&2 du programme, SNCF Mobilités sera le premier exploitant Véligo en Île-de-France avec un parc de 38 consignes collectives.
- Les prochaines consignes sont prévues au second semestre 2015 en proposant une interface Internet d'abonnement en ligne. SNCF Mobilités prévoit un accompagnement commercial des prochaines ouvertures en y associant les collectivités pour garantir un meilleur succès.
- Une nouvelle phase est d'ores et déjà à l'étude pour déposer une nouvelle demande de subvention en juillet 2015 afin d'augmenter le parc d'une dizaine d'unités.

## 4

### CONTACT

Direction Déléguée des Gares Transiliennes : Laurent Fautras, Pilotage de programmes de financement d'Intermodalité

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à [pduif@stif.info](mailto:pduif@stif.info)